

Directeur de Publication :
Brice PARINET

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)

District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, BAPTISTE, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, KÉVIN, LINDA, MARC
-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS, SARAH
WILLIAM

Lignes directes DYF

Compétitions

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25

Discipline

Linda CHABANE : 01 80 92 80 21

Service civique

Sarah DEGAGE : 01-80-92-80-23

Linda CHABANE : 01 80 92 80 21

Dossiers FAFA

Baptiste DECRUZ : 01-80-92-80-36

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Règlements & Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1809



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Vendredi 5 juillet 2024

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2
COMMISSION DES CALENDRIERS	4
COMMISSION DES STATUTS & REGLEMENTS	4
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	5
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	6

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

Calendrier général 2024

Le calendrier général des compétitions SENIORS DAM, CDM, VETERANS, U18 à U14 est désormais disponible.

Pour le consulter : [cliquez ici](#)

Composition des poules 2024/2025

Le Comité de Direction du 26 juin a validé la composition des poules pour les catégories : SENIORS DAM, VETERANS, U18, U16, U15 & U14.

Pour les consulter : [cliquez ici](#)





Information du Préfet des Yvelines

Dans 36 jours, le département des Yvelines accueillera plus d'une dizaine d'épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Pendant cette période, allant du 27 juillet au 11 août puis du 29 août au 7 septembre, le trafic routier et les lignes de transports en commun seront perturbés, en particulier autour des sites olympiques et des parcours des épreuves sur route.

Les services de l'État, en lien avec Paris 2024 et l'ensemble des acteurs locaux, travaillent pour réduire cet impact et faire en sorte que les activités commerciales, sociales et culturelles continuent de façon satisfaisante au cours de l'été.

Le flyer [ci-joint](#), élaboré par le service communication de la préfecture des Yvelines en collaboration avec le ministère des Transports, présente de manière synthétique les principaux impacts à prévoir dans le département. Nous vous remercions par avance de diffuser ce document dans vos réseaux afin que les informations qu'il contient parviennent au plus grand nombre d'habitants et d'acteurs du territoire.

Nous vous informons également que la plateforme de délivrance des laissez-passer aux périmètres rouges pendant les jours de compétition est désormais accessible au lien suivant : www.pass-jeux.gouv.fr. Seuls les usagers désireux d'entrer en véhicule motorisé dans ces zones situées aux abords des sites de compétition, sont concernés par la demande d'un "Pass Jeux". Les piétons et les cyclistes peuvent librement y circuler. Par ailleurs, l'obtention d'un "Pass Jeux" n'est pas requise dans le cadre des courses sur route.

Toutes les demandes de "Pass Jeux" concernant des sites olympiques du département seront traitées localement par les services de la préfecture des Yvelines.

Enfin, nous vous rappelons que le site internet <https://anticiperlesjeux.gouv.fr> recense les restrictions de circulation, les impacts sur les transports en commun et livre des conseils aux usagers franciliens afin de préparer leurs déplacements pendant la période des Jeux. Le site intègre plusieurs pages spécifiques aux sites de compétition yvelinois. Une carte interactive est également disponible sur ce site afin de vérifier si une adresse se trouve dans un périmètre rouge.

Pour toute question relative aux impacts des Jeux Olympiques et Paralympiques dans les Yvelines ou sur la délivrance des "Pass Jeux", nous vous remercions d'adresser un mail à l'adresse suivante : www.pref-jop78@yvelines.gouv.fr

SAISON 2024/2025

ALTERNANCES & ENGAGEMENTS COMPLEMENTAIRES

La plateforme pour les engagements et **alternances** District est désormais disponible.

Voici plusieurs informations importantes :

✕ Les engagements des équipes compétitions (U14 à U20, SENIORS DAM, CDM & VETERANS, FUTSAL) **réalisés avant le lundi 24 Juin à 16h** apparaissent déjà, car ce sont ceux que vous avez engagés en Ligue de Paris. Nous vous demandons d'utiliser **uniquement l'extranet de la LPIFF** si vous souhaitez ajouter ou modifier des équipes. Pour rappel, vous pouvez toujours procéder à des modifications, bien que nous vous demandons de coupler la modification d'un mail d'information (à l'adresse suivante : administration@dyf78.fff.fr).

✕ Les engagements à réaliser sur la plateforme District concernent uniquement :

- Le Football Féminin : Critérium de foot à 8 U11F, U13F, U15F, U18F, Séniors F (l'engagement aux plateaux de foot à 5 sera à effectuer à la rentrée).
- Les 45 ans et +.
- Critérium U14 et U16 (foot à 8).
- Critérium U13 Futsal

Pour les catégories Football Animation, l'engagement sur les différents Critériums Départementaux U10-U13 se feront à la rentrée. Un mail spécifique vous parviendra prochainement uniquement pour les dispositifs Espoirs U10-U13.

Enfin, nous vous demandons de saisir sur la plateforme District toutes vos alternances. Nous insistons particulièrement sur ce point. Dans la base de donnée vous permettant de demander vos alternances, vous aurez toutes les équipes engagées en Ligue et en District, merci d'être le plus précis et le plus complet possible concernant vos demandes, afin que nous puissions y répondre au mieux. Pour rappel, les demandes d'alternances sont entendues dans la mesure du possible, selon l'ensemble des demandes des clubs. Pour toute demande particulière nous vous invitons également à nous envoyer un mail complémentaire pour préciser votre demande.

La plateforme restera ouverte jusqu'au dimanche 7 juillet au plus tard, sachant que pour le Football Féminin à 8, vous pourrez toujours modifier vos engagements, par mail, jusqu'à la rentrée.

Lien vers l'application : <http://applications.dyf78.fr/engagements>

Code utilisateur : votre code club

S'il s'agit de votre première connexion, il vous sera demandé de créer votre mot de passe. Sinon vous pouvez utiliser votre mot de passe de l'année dernière (ou bien faire « mot de passe oublié »).

COMMISSION DES CALENDRIERS

Commission restreinte du 3 juillet 2024

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COMPOSITION DES POULES

Le Comité de Direction du 26 juin a validé la composition des poules pour les catégories SENIORS DAM, VETERANS, U18, U16, U15 & U14.

Pour les consulter : [cliquez ici](#)

MONTEES/DESCENTES

Pour consulter la mise à jour des classements et des montants & descendants, [cliquez ici](#).

SENIORS

D4

La Commission prend note du non ré-engagement de CHATOU AS 3 en D4.

Par conséquent, la division comportant 36 équipes au total, il n'y a donc pas de vacance dans cette division.

U18

D1

La Commission prenant connaissance de la décision de la Commission des Statuts & Règlements concernant la rencontre MARLY LE ROI US 21 / HOUILLES AC 22 et les conséquences directes que cela a sur le classement, désigne HOUILLES AC 22 comme montant en R3.

DEMANDES

SENIORS

MAISONS LAFFITTE FC

Demande du club pour être affecté à la poule B en D3.

La répartition des poules selon les critères habituels de la Commission vous a affecté par défaut à la poule B.

VETERANS

MONTESON US

Demande du club pour être affecté à la poule B en D2.

Compte tenu du motif invoqué (absence d'éléments tangibles justifiant la demande) la Commission ne peut accéder à votre demande.

MAURECOURT FC

Demande du club pour être affecté à la poule B en D4.

La répartition des poules selon les critères habituels de la Commission vous a affecté par défaut à la poule B.

ERRATUM VETERANS

HOUILLES AC

Pris note du non réengagement de l'équipe 2 du club en D4.

La Commission désigne GAZERAN AFL 1 montant administratif de D5 en D4 (et non de D4 en D3).

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Réunion du 03/07/2024 en distanciel

Présents: MM.FEREY Rémi (Président)
M.GUICHETEAU Didier, LAUBY Henri-Claude.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

U18

D1 du 02/06/2024

26953661 MARLY LE ROI US 21 / HOUILLES AC 22

Demande d'évocation HOUILLES AC 22 en date du 28/06/2024 portant sur la participation du joueur MOLINERO Raphael licence 2546619121 de MARLY LE ROI US 21, susceptible d'être suspendu.

Sans réponse de MARLY LE ROI US.

Retenant que le joueur MOLINERO Raphael, licence 2546619121, de MARLY LE ROI US a été sanctionné de 9 matches de suspension ferme, l'automatique ayant été purgé, à compter du 29/01/2024 par la Commission d'Appel Départementale lors de sa séance du 08/02/2024 pour acte de brutalité.

Constatant que le joueur MOLINERO Raphael, licence 2546619121, de MARLY LE ROI US ne figure par sur les feuilles des matches suivants :

- *VOISINS FC 21 / MARLY LE ROI US 21 du 04/02/2024
- *MARLY LE ROI US 21 / BAILLT NOISY SFC 21 du 11/02/2024
- *PLAISIROIS FO 21 / MARLY LE ROI US 21 du 03/03/2024
- *MARLY LE ROI US 21 / MAUREPAS AS 21 du 17/03/2024
- *CHESNAY 78 FC 21 / MARLY LE ROI US 21 du 24/03/2024
- *MARLY LE ROI US 21 / CHANTELOUP LES VIGNES US 21 du 21/04/2024
- *MARLY LE ROI US 21 / RAMBOUILLET YVELINES 21 du

28/04/2024

*BAILLY NOISY SFC 21 / MARLY LE ROI US 21 du 05/05/2024
Purgeant ainsi 8 matches de suspension

Constatant que ce joueur a participé aux matches suivants, alors qu'il n'avait pas purgé l'intégralité de sa suspension :

*CHANTELOUP LES VIGNES US 21 / MARLY LE ROI US 21 du 26/05/2024

*MARLY LE ROI US 21 / HOUILLES AC 22 du 02/06/2024

Concernant le match 26953658 du 26/05/2024 CHANTELOUP LES VIGNES US 21 / MARLY LE ROI US 21

En application de l'article 147 des Règlements Généraux qui précise : Point 2 « L'homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date. »

La Commission dit que ce match étant homologué, il ne lui est pas possible de revenir sur le résultat.

Concernant le match 26953661 du 02/06/2024 MARLY LE ROI US 21 / HOUILLES AC 22

Agissant sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission dit :

Evocation recevable et fondée,

En conséquence :

Match 26953661 du 02/06/2024 perdu par pénalité à MARLY LE ROI US 21 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à HOUILLES AC 22 (3 points, 2 buts)

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux, le joueur MOLINERO Raphael, licence 2546619121, de MARLY LE ROI US est suspendu 1 match ferme à partir du 08/07/2024.

Débit : 43,50€ à MARLY LE ROI US

Motif : droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 80 € à MARLY LE ROI US

Motif : inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

TOURNOI

PLAISIROIS FO :

Tournoi U12 des 14 et 15/09/2024 : homologué

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion restreinte du 3 juillet 2024

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ENGAGEMENTS 2024/2025

Nous vous communiquons les échéances concernant les engagements Football Animation pour la saison 2024/2025.

▣ Pour les Critériums Espoirs U10 à U13, vous pourrez engager vos équipes très prochainement.

▣ Concernant les Critériums Départementaux, l'engagement se fera à la rentrée prochaine. Nous ferons un engagement spécifique pour les dispositifs de rentrée (Challenge d'Automne, etc) pendant le mois de juillet.

▣ Concernant les plateaux U6 à U9, les engagements pour la 1ère phase débiteront fin août.

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

PLATEAUX U7

Amende après rappel : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 01/06/24

72460112 : HOUILLES A.C.
72460113 : SARTROUVILLE ES
72460124 : VIVONS FOOT MANTES

PLATEAUX U9

Amende après 2 rappels : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 08/06/24

-924 60810 VALLÉE (ABLIS / ESSART)
- 92460812 LIMAY (LES MUREAUX / TRIEL)
- 92460818 FOURQUEUX (ACHERES / CLAYES SOUS BOIS 2)
- 924 60824 CONFLANS RACING (HOUILLES 2/ HOUILLES SO)
- 92460825 MANTOIS (ROSNY / MAGNANVILLE)

FEUILLES EPREUVES MANQUANTES U10-U11 ESPOIRS

Amende après 2 rappels au club d'accueil : 20€ et pénalité au club visiteur si le résultat n'a pas été retranscrits sur la FMI
Rencontres du 01/06/24

U10

VELIZY ASC 21/ MONTIGNY LE BX AS 21
CHANTELOUP LES V US 21/FC ACHERES 21
CARRIERES GRESILLONS 21/SARTROUVILLE ES 21
ST GERMAIN EN LAYE 21/MARLY LE ROI US 21
FCFF 21/CROISSY US 21
LIMAY ALJ 21 / AUBERGENVILLE FC 21

U11

CONFLANS FC /PLAISIROIS FO
LIMAY ALJ/FOURQUEUX AS
CHANTELOUP LES V US/FC ACHERES
TRAPPES ES /CHATOU AS
AUBERGENVILLE FC/MARLY LE ROI US
VELIZY ASC/EPONE USBS
FCFF/CROISSY US

Amende après 2 rappels au club d'accueil : 20€ et pénalité au club visiteur si le résultat n'a pas été retranscrits sur la FMI
Rencontres du 08/06/24

U10

ELANCOURT OSC 21/MONTIGNY LE BX AS 21
VELIZY ASC 21/MUREAUX OFC 21
CARRIERES SUR SEINE US 21/POISSY FC 21
CARRIERES GRESILLONS 21 / CHANTELOUP LES V 21
HOUILLES AC 21 / FC ACHERES 21
MANTOIS 78 FC 21 / ENT USV USPV 21
PLAISIROIS FO 21/MARLY LE ROI US 21

U11

VOISINS FC / PLAISIROIS FO
MANTOIS 78 FC /ENT USV VSPV UFC
HOUILLES AC /FC ACHERES
LIMAY ALJ / MUREAUX OFC
CLAYES SOUS BOIS USM/MESNIL ST DENIS ASL
TRAPPES ES /CELLOIS CS
VELIZY ASC 1 - HOUDANAISE REGION FC 1
NEAUPHLE-PONT. 1 - EPONE U.S.B.S. 1
CROISSY U.S. 1 - MARLY LE ROI U.S. 1
E. S. GUYANCOURT F. 1 - AUBERGENVILLE F.C 1

U12-U13 ESPOIRS

Amende après 2 rappels au club d'accueil : 20€ et pénalité au club visiteur si le résultat n'a pas été retranscrits sur la FMI
Rencontres du 08/06/24

U12

POISSY/VOISINS
FCFF/CARRIÈRES S/S
MANTOIS/ACHÈRES
LIMAY/HOUILLES
MUREAUX/SARTROUVILLE
MARLY LE ROI/RAMBOUILLET
MONTFORT/PSG

U13

VERNEUIL ENT. / CARRIERES S/S US
VERSAILLES 78 FC / BREVAL LONGNES FC
MUREAUX OFC / RAMBOUILLET
MONTESSON US / VILLENES

ANNULATION AMENDE

U13

Annulation amende infligée YF 1806
Feuille de match manquante
Rencontre du 04/05/24

27981644 ESSARTS LE ROI AGS 1 - VOISINS F.C. 3

U11 ESPOIRS

Annulation amende et pénalité infligées YF 1804
Feuille d'épreuve manquante
Rencontre du 04/05/24

CHANTELOUP LES V US/SARTROUVILLE ES

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)

ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 05/07/24

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)



CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts
D1					D3A					D4B					D5B				
BAILLY NOISY SFC 1	49	24	44,9	1	ANDRESY F.C. 1	38	22	38,0	3	BAILLY NOISY SFC 2	27	22	27,0	6	ANDRESY F.C. 2	21	15	30,8	3
CHATOU AS 2	56	24	51,3	0	CARRIERES S/SEINE US 1	28	22	28,0	6	BOUGIVAL FOOT 1	51	22	51,0	0	CONFLANS PORTUGAIS 1	16	16	fft	fft
CHESNAY 78 F.C. LE 1	47	24	43,1	1	CHANTELOUP LES V. US 2	27	21	28,3	6	CARRIERES GRESILLONS 2	47	22	47,0	1	ECQUEVILLY ET.S.C. 2	16	16	22,0	6
CONFLANS F.C. 2	38	24	34,8	3	EPONE USBS 2	34	21	35,6	3	CHATOU AS 3	47	22	47,0	1	GARGENVILLE STADE 2	34	16	46,8	1
HARDRICOURT US 2	46	24	42,2	1	HOUILLES A.C. 3	33	21	34,6	3	CONFLANS F.C. 3	36	20	39,6	3	JUZIERS F.C. 1	19	16	26,1	6
HOUILLES S.O. 1	49	24	44,9	1	MAURECOURT F.C. 1	39	22	39,0	3	ECQUEVILLY ET.S.C. 1	30	21	31,4	3	MAULE/MEZIERES U.S. 3	14	16	19,3	6
MANTOIS 78 FC 3	33	24	30,3	3	ROSNY S/SEINE C.S.M. 1	20	22	20,0	6	HOUILLES S.O. 2	19	21	19,9	6	MAURECOURT F.C. 2	33	16	45,4	1
MARLY LE ROI U.S. 1	56	24	51,3	0	SARTROUVILLE E.S. 2	35	22	35,0	3	MESNIL LE ROI A.S. 1	26	21	27,2	6	TRIEL AC 2	13	16	17,9	6
MAUREPAS AS 1	37	24	33,9	3	VAUXOISE ES 1	20	22	20,0	6	MONTESSON U.S. 2	47	22	47,0	1	VAUXOISE ES 2	17	15	24,9	6
MUREAUX O.F.C. LES 2	36	24	33,0	3	VERNEUIL S/SEINE US 1	23	22	23,0	6	PECQ US LE 2	26	21	27,2	6	VERNEUIL S/SEINE US 2	16	16	fft	fft
POISSY FC 1	55	24	50,4	0	VILLENES ORGEVAL 1	21	21	22,0	6	TRIEL AC 1	47	22	47,0	1	VERNOUILLET FC 1	22	16	30,3	3
RAMBOUILLET YVELINES 1	50	24	45,8	1	VINSKY FC 1	27	22	27,0	6	VILLEPREUX F.C. 1	54	22	54,0	0					
VOISINS FC 1	39	24	35,8	3															
D2A					D3B					D4C					D5C				
AUBERGENVILLE F.C 1	46	22	46,0	1	CELLOIS CS 1	22	23	21,0	6	BOIS D'ARCY A.S. 2	31	20	34,1	3	BAILLY NOISY SFC 3	30	19	34,7	3
BUCHELOISE A.S. 1	54	21	56,6	0	CHESNAY 78 F.C. LE 2	35	24	32,1	3	CHESNAY 78 F.C. LE 3	24	20	26,4	6	CARRIERES S/SEINE US 2	62	19	71,8	-6
CARRIERES GRESILLONS 1	55	22	55,0	0	COIGNIERES F.C. 1	38	23	36,3	3	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	20	20	22,0	6	CELLOIS CS 2	16	19	18,5	6
ELANCOURT O.S.C. 1	34	22	34,0	3	ELANCOURT O.S.C. 2	46	24	42,2	1	CROISSY U.S 1	30	20	33,0	3	CHAMBOURCY ASM 2	36	20	39,6	3
MARLY LE ROI U.S. 2	41	21	43,0	1	FONTENAY LE FLEURY 1	62	24	56,8	0	ELANCOURT O.S.C. 3	1	20	fft	fft	ETANG ST NOM ES 1	33	19	38,2	3
MAULOISE U.S. 1	38	22	38,0	3	JOUY EN JOSAS U.S. 1	11	24	10,1	6	ESSARTS LE ROI AGS 1	25	19	28,9	6	FONTENAY LE FLEURY 2	26	20	28,6	6
MONTESSON U.S. 1	36	22	36,0	3	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	38	24	34,8	3	HOUDANAISE REGION FC 2	28	20	30,8	3	FOURQUEUX FOOT OMS 1	24	20	26,4	6
MONTIGNY LE BX AS 1	41	22	41,0	1	MAUREPAS AS 2	32	23	30,6	3	JOUY EN JOSAS U.S. 2	17	20	18,7	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 2	20	20	22,0	6
PLAISIROIS F.O. 1	53	22	53,0	0	PLAISIROIS F.O. 2	29	23	27,7	6	MONTIGNY LE BX AS 2	24	20	26,4	6	MESNIL LE ROI A.S. 2	35	20	38,5	3
ST GERMAIN EN LAYE 1	44	22	44,0	1	POISSY FC 2	55	23	52,6	0	ST ARNOULT FC 78 1	24	19	27,8	6	PORT MARLY C.S. 1	27	19	31,3	3
VALLEE 78 F.C. 1	42	22	42,0	1	RAMBOUILLET YVELINES 2	29	24	26,6	6	VALLEE 78 F.C. 2	32	20	35,2	3	ST GERMAIN EN LAYE 2	27	20	29,7	6
VERSAILLES 78 FC 3	23	22	23,0	6	VELIZY ASC 1	23	23	22,0	6	VELIZY ASC 2	16	20	17,6	6	VIROFLAY U.S.M. 1	23	19	26,6	6
					VOISINS F.C. 2	18	24	16,5	6										
D2B					D4A					D5A					D5D				
BOIS D'ARCY A.S. 1	33	22	33,0	3	ACHERES C.S. 1	28	20	30,8	3	BONNIERES FRENEUSE 1	30	16	41,3	1	BOIS D'ARCY A.S. 3	4	14	6,3	6
CHAMBOURCY ASM 1	33	22	33,0	3	AUBERGENVILLE F.C 2	24	19	27,8	6	FONTENAY ST PERE AS 1	1	13	fft	fft	COIGNIERES F.C. 2	1	15	fft	fft
CHANTELOUP LES V. US 1	51	22	51,0	0	BREVAL LONGNES F.C. 1	40	20	44,0	1	GUITRANCOURT ASF 1	17	15	24,9	6	ESSARTS LE ROI AGS 2	3	16	fft	fft
EPONE USBS 1	41	22	41,0	1	BUCHELOISE A.S. 2	29	20	31,9	3	INTERFOOT 78 2	27	16	37,1	3	GUYANCOURT ES 2	8	16	11,0	6
GARGENVILLE STADE 1	36	22	36,0	3	FEUCHEROLLES USA 1	27	20	29,7	6	LIMAY ALJ 2	16	14	25,1	6	HOUDANAISE REGION FC 3	17	13	28,8	6
GUYANCOURT ES 1	23	22	23,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	17	20	18,7	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	9	15	13,2	6	MAGNY 78 F.C. 1	16	16	fft	fft
HOUDANAISE REGION FC 1	31	22	31,0	3	INTERFOOT 78 1	28	20	30,8	3	PORCHEVILLE FC 1	21	16	28,9	6	ST CYR AFC 1	28	16	38,5	3
LIMAY ALJ 1	27	22	27,0	6	MAGNANVILLE LIONS 1	60	17	fft	fft	ROSNY S/SEINE C.S.M. 2	27	16	37,1	3	VERSAILLES JUSSIEU 1	29	15	fft	fft
MUREAUX O.F.C. LES 3	29	22	29,0	6	MANTES U.S.C. 1	61	20	67,1	-2	VINSKY FC 2	14	16	19,3	6	VOISINS F.C. 3	8	15	11,7	6
NEAUPHLE-PONT. 2	22	22	22,0	6	MEZIERES/MAULE 2	32	20	35,2	3						YVELINES/MONTFORT 1	9	16	12,4	6
PECQ US LE 1	26	22	26,0	6	POISSY FC 3	44	19	50,9	0										
TRAPPES E.S. 2	37	22	37,0	3	VILLENES ORGEVAL 2	25	20	27,5	6										

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement

Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

Total = Nombre de points de pénalité en cours